

RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 10 octobre 2024, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND F., FÉVRIER, WILLIOT ;
MM. BIHEL, DAVALLAN, INDRE, LEBLANC, LIHRMANN, QUESNEL, TIHY.

Etaient absents : Mme DOINEL (pouvoir à M. TIHY), Mme DURAND M. (pouvoir à Mme FÉVRIER),
Mme PILLON (pouvoir à Mme DURAND F.), M. MARIE (pouvoir à M. DAVALLAN).

Secrétaire de séance : M. QUESNEL.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T 2024 – EXERCICE COMPTABLE 2023

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a adopté la fiscalité professionnelle unique le 1^{er} janvier 2019 permettant, entre autres, de constituer un cadre légal d'échanges financiers entre les communes membres et l'intercommunalité en vue de transferts de compétences. Le mécanisme des attributions de compensation au sein du bloc communal (Communes / EPCI) permet de garantir la neutralité budgétaire.

Dans ce cadre, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été instituée au sein de la Communauté de Communes afin d'évaluer les ressources et les charges transférées.

- Un premier rapport définitif a été présenté en 2019 évaluant les transferts de fiscalité professionnelle et les transferts de compétences notamment scolaire et transport urbain.
- La commission des transferts de charges s'était réunie le 18 novembre 2020 afin de faire un point des évaluations de la compétence scolaire 2019 tel que prévu par le précédent rapport du 25 octobre 2020 et d'évaluer quelques points complémentaires.
- La commission des transferts de charges s'est réunie le 15 juillet 2021 afin de faire un bilan des coûts réels de la compétence scolaire 2020 des écoles du secteur de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle.
- La commission des transferts des charges s'est réunie le 14 juin 2022 afin de faire un point des évaluations de la compétence scolaire au titre de l'exercice comptable 2021 tel que prévu par les précédents rapports.
- La commission des transferts de charge s'est réunie le 14 juin 2023, afin de faire un point des évaluations de la compétence scolaire au titre de l'exercice comptable 2022 tel que prévu par les précédents rapports.

La présente délibération a pour but de présenter et approuver le rapport de la CLECT (rapport 2024, bilan coûts 2023), afin que la communauté de communes puisse, après délibération de l'ensemble des communes sur ce même rapport, fixer le montant des attributions de compensation définitives 2024.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCPAVR du 17/12/2018 instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération n°04-06-20-7 du Conseil municipal du 4 juin 2020 approuvant le rapport de la CLECT 2020, ***exercice comptable 2019,***

Vu la délibération n°25-11-21-1 du Conseil municipal du 25 novembre 2021 approuvant le rapport de la CLECT 2021, ***exercice comptable 2020,***

Vu la délibération n°13-10-22-1 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 approuvant le rapport de la CLECT 2022, ***exercice comptable 2021,***

Vu la délibération n°19-09-23-1 du Conseil municipal du 19 septembre 2023 approuvant le rapport de la CLECT 2023, ***exercice comptable 2022,***

Considérant la nécessité d'approuver le rapport 2024 de la CLECT, ***exercice comptable 2023.***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport de la CLECT 2023.

TERRAIN MULTISPORTS

Point sur les travaux :

La Société SRTP a commencé les travaux de terrassement le 2 septembre 2024. Une période d'intempéries (pluies) n'a pas permis de poursuivre les travaux de finition du terrain, ils seront terminés le 25 octobre. La livraison des structures du terrain multisports est prévue fin novembre avec installation dans la foulée.

Financement :

DEPENSES		RECETTES	
MARCHE PUBLIC		ANS	53 632.00 €
SRTP	51 430.78 €		
PITCH'ONE	50 280.00 €	DEPARTEMENT	32 061.00 €
GOGY'S	19 425.00 €		
Sous-Total	121 135.78 €	FOND CONCOURS	11 800.80 €
COMPLEMENTS		PARTIC. COMMUNE	52 099.12 €
SRTP	13 185.94 €		
GOGY'S	15 271.20 €		
Sous-Total	28 457.14 €		
TOTAL DEPENSES	149 592.92 €	TOTAL RECETTES	149 592.92 €

Fond de concours de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle (C.C.P.A.V.R.) :

Un fond de concours de 11.800,80 € a été accordé par la CCPAVR.

VIDÉOPROTECTION

Mme DUHAMEL a pris contact avec les services de la gendarmerie.

L'Adjudant-Chef TREHET accompagné de l'Adjudant-Chef NEUVILLE sont venus en mairie en présence de M. TIHY, Mmes DUHAMEL et DURAND.

Un projet de 6 caméras a été proposé. Elles pourraient être fixées sur des candélabres de l'éclairage public.

Les services de la gendarmerie ont privilégié les endroits ci-dessous :

- Ecole,
- Mairie,
- Ateliers communaux avec vue sur colonnes d'apports volontaires de déchets,
- Rue de Thierville,
- Terrain multisports,
- Salle des fêtes.

Après accord de l'ensemble du Conseil Municipal des devis vont être demandés. Certains organismes de subventions vont être consultés

POINT SUR LE PROGRAMME 2024 DES DÉFENSES CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I.)

2 D.E.C.I ont été posées cet été :

- 1 à la Forge,
- 1 cité de la Forge.

Les 2 prochaines seront posées :

- sur le terrain de Mr et Mme BIHEL Jean-Marie, car l'emplacement initialement prévu Chemin de Bas est techniquement impossible, la nappe phréatique étant trop proche,
- aux ateliers communaux.

QUESTIONS DIVERSES

M. LIHRMANN expose les photos des inondations qui se sont déroulées cet été lors des orages au niveau du ru qui traverse la rue St Vincent.

A la demande des habitants de la Rue de la Cidrerie, Mme DURAND F. demande que la haie située à l'angle du chemin de Bas/Rue de la Cidrerie, soit taillée afin de dégager le panneau de signalisation ainsi que l'éclairage public.

M. LIHRMANN informe que le fonctionnement de la boîte à livres est plutôt satisfaisant.

Mme FEVRIER rappelle la date du Repas des aînés fixée au 30 novembre.

Mme WILLIOT évoque avoir eu connaissance d'une pétition, à ce sujet Mr le Maire donne lecture de cette pétition concernant la vitesse excessive à laquelle les véhicules roulent rue Saint Vincent, sur la portion limitée à 50 km/h. Dans un premier temps des contrôles de vitesse vont être demandés auprès de la Gendarmerie.

M. QUESNEL demande si la réduction des heures de l'éclairage public a permis de diminuer le montant de la facture. Les chiffres vont être étudiés afin de répondre à cette demande.

Mme DUHAMEL rappelle qu'une relance a été faite sur Panneau Pocket afin que les habitants procèdent à l'élagage de leurs haies et arbres gênant la voie publique ou les réseaux.